Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-etancheite

29 août 2013

France : Gravelines : Détection tardive d'un défaut d'étanchéité d'une traversée de l'enceinte de confinement

Le 29 août 2013, l'exploitant de la centrale de Gravelines a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif à une détection tardive d'un défaut d'étanchéité d'une traversée de l'enceinte de confinement du réacteur n° 2.

Ce que dit EDF :

Ecart sur un dispositif provisoire de passage de cable sur l'unité de production n° 2
30/08/2013

Depuis le 5 avril, l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Gravelines est en arrêt programmé pour recharger une partie de son combustible et réaliser des opérations de maintenance.

A chaque arrêt pour maintenance, les techniciens de la centrale ouvrent temporairement un passage dans l'enceinte de confinement* du bâtiment réacteur pour permettre l'introduction de câbles électriques et ainsi alimenter les outillages de maintenance. Une protection spécifique est placée sur cette ouverture pour garantir l'étanchéité de l'enceinte.

Le 25 août, les techniciens constatent que l'installation d'un câble empruntant ce passage, depuis le 11 avril 2013, ne garantirait pas l'étanchéité du passage, en situation accidentelle.

Dès détection de l'écart, le câble a été immédiatement retiré et le passage remis en conformité.

En raison du délai de détection, cet écart à nos règles d'exploitation, qui n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations en fonctionnement normal, a été déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire le 30 août 2013 au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

* L'enceinte de confinement, formée par le bâtiment qui contient le circuit primaire est constituée d'une paroi en béton revêtue d'une peau interne en acier dans les centrales 900 MW.

Ce que dit l’ASN :

Détection tardive d’un défaut d’étanchéité d’une traversée de l’enceinte de confinement
Paris, le 05 Septembre 2013

Le 29 août 2013, l’exploitant du centre nucléaire de production d’électricité (CNPE) de Gravelines a déclaré à l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à une détection tardive d’un défaut d’étanchéité d’une traversée de l’enceinte de confinement du réacteur n° 2.

L’enceinte de confinement, formée par le bâtiment réacteur (BR), est constituée d’une paroi en béton revêtue d’une peau interne en acier dans les centrales 900 MWe. L’enceinte de confinement constitue la troisième des trois barrières présentes entre les produits radioactifs contenus dans le cœur du réacteur et l’environnement (la première barrière est la gaine du combustible, la deuxième est le circuit primaire). Elle est destinée, en cas d’accident, à retenir les produits radioactifs qui seraient libérés lors d’une rupture du circuit primaire.

L’enceinte de confinement dispose d’ouverture appelées « traversées », pour permettre le passage de tuyauteries et de câbles nécessaires au fonctionnement du réacteur. Les traversées utilisées pour passer certains câbles ont un dispositif spécial permettant d’assurer l’étanchéité de l’enceinte malgré la présence de ces câbles.

Les règles générales d’exploitation exigent le maintien de cette étanchéité dès lors que du combustible est présent dans le bâtiment réacteur.

Le réacteur n° 2 est à l’arrêt pour maintenance et renouvellement d’une partie de son combustible depuis le 6 avril 2013. Le 25 août 2013, EDF découvre que le dispositif spécial, mis en place depuis le 11 avril 2013 pour la visite décennale du réacteur sur l’une des traversées, ne permet pas de garantir l’étanchéité en situation accidentelle. Pour protéger une fibre optique, une gaine plastique a été placée autour de celle-ci, ce qui n’est pas prévu dans le fonctionnement habituel du dispositif. Pendant cette période, du combustible était présent dans le BR du 11 au18 avril puis du 20 au 25 août. La remise en conformité a été réalisée le 25 août.

Cet événement n’a pas eu de conséquence sur les installations, les travailleurs et l’environnement.

Cet événement a été classé au niveau 1 de l’échelle INES du fait de la détection tardive du défaut d’étanchéité.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Detection-tardive-d-un-defaut-d-etancheite-d-une-traversee-de-l-enceinte-de-confinement